

**AR Prefecture**

006-210600540-20210916-0922021-DE

Reçu le 17/09/2021

Publié le 17/09/2021

**ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 092/2021**

**OBJET : Finances : Demande de subvention au titre du DETR 2022- pour la réhabilitation de la Future Mairie de Drap- travaux de réfection « Rénovation pour la mise aux normes et mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public ».**

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de septembre à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021.

**PRESENTS :** Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / / Thierry VISSIAN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / / Bouabdallah LAFTAS / Stephen VIALE / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

**ABSENTE :** Gracienne DODAIN**ABSSENTS REPRESENTES :** Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Vanessa BEAUJAUD par BIANCHI Romain, Sandrine GUGLIELMINO par Stephen VIALE**Secrétaire de séance :** Romain BIANCHI

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu l'article 157 de la loi de finances

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Considérant** l'intérêt de réhabiliter les locaux de l'ancienne école publique afin d'y accueillir la future Mairie de Drap,**Considérant** l'intérêt de procéder à la réhabilitation du bâtiment afin de pouvoir regrouper tous les services municipaux en lieu unique,**Considérant** l'intérêt de réhabiliter les locaux pour la mise en accessibilité des services municipaux recevant du public,**Considérant** la nécessité de solliciter une aide financière afin de pouvoir réaliser les travaux,

Le Maire rappelle que la demande d'aide financière se présente comme suit :

Financiers	Montant H.T	Part de %
Conseil Départemental	680 000,00 €	40,01%
Commune	354 391,00 €	20,85%
DSIL	310 000,00 €	18,25%
DETR	155 000,00 €	9,12%
Conseil Régional - FRAT	200 000,00 €	11,77%
Total opération	1 699 391,00 €	100%

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DSIL 2022, le Conseil municipal la majorité avec 24 voix pour et 2 voix contre donne pouvoir au Maire afin de solliciter une DETR au titre de l'année 2022 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le plan de financement.

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23 Volants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 3 Pour : 24 Contre : 2

Abstentions :

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2021

Le Maire, **Robert NARDELLI**

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/09/2021  
et publication en mairie le : 20/09/2021

